

ENERGIE NEWS



Goutte à goutte ...

Plic, ploc, plic, ... Le robinet de ma salle de bain ne ferme plus bien. Un tout petit goutte à goutte, rien de bien méchant semblait-il! Mais... Ce bruit m'est devenu insupportable depuis qu'il s'est associé au cling cling des euros qui se fracassent sur ma facture.

Il n'est pas rare de voir arriver dans vos bureaux des gens affolés par leurs factures d'eau annuelles. La consommation est là, le compteur fonctionne parfaitement. Mais pourquoi la consommation s'est elle envolée? Pourtant, aucune habitude n'a changé. Une fuite, même infime, peut avoir une énorme conséquence.

L'aide financière du Fonds social de l'eau permettra de soulager en partie cette facture. Mais que faire concrètement pour éviter que cela se reproduise et aider les ménages ?

Au travers d'une visite à domicile, notre service peut identifier les problèmes techniques qui peuvent être à l'origine de cette subite consommation. Une fois déterminés, les problèmes peuvent malheureusement avoir des solutions bien trop onéreuses pour la famille qui, souvent, se décourage. Mais vous pouvez pourtant encore les aider... grâce au FAT (le fonds des améliorations techniques) qui permet de financer des travaux visant à une gestion plus rationnelle de l'eau. Trop peu utilisée, cette aide ne peut être sollicitée auprès des distributeurs qu'à l'initiative des CPAS via un formulaire de demande spécifique qui sera bientôt diffusé par le FSE.

Qui peut bénéficier du FAT: toute personne en difficulté de paiement et/ou bénéficiaire de l'aide sociale, propriétaire et locataire.

Ce fond peut financer : l'achat de chasse d'eau économique, de robinet, de mousseur, le déplacement d'un compteur pour une meilleure accessibilité, la visite d'un plombier, la recherche d'une fuite souterraine, l'isolation de conduite, la réparation de fuite, l'achat et l'installation de réducteurs de pressions,...

La procédure se décline en 4 grandes étapes :

- Identifier les besoins
- Demander des devis au consommateur/ à l'entrepreneur et vérifier la conformité des devis
- Présenter la demande avec les devis au distributeur
- Recevoir le montant et effectuer le paiement de la facture.

Le fonds des améliorations techniques peut réellement aider les ménages, n'hésitez pas à nous solliciter pour l'identification des besoins.

N'hésitez pas à nous contacter.

Le PAPE

Plans d'Action Préventive en matière d'Énergie.

Pour quoi?

Améliorer la maîtrise des consommations énergétiques afin de réduire les factures.

Comment?

Un suivi personnalisé du ménage comprenant : une visite du domicile, une analyse des comportements et du logement, des conseils individualisés...

Des séances collectives d'information et de sensibilisation.

Pour qui ?

Pour des ménages en situation de précarité énergétique.

Par exemple: des bénéficiaires des aides sociales énergies, des bénéficiaires ILA, des personnes en médiation de dettes...

